

LE PAYS DE GEX LANCE  
INNOGEX :  
SON INCUBATEUR  
LABELLISE CERN

# Table des matières

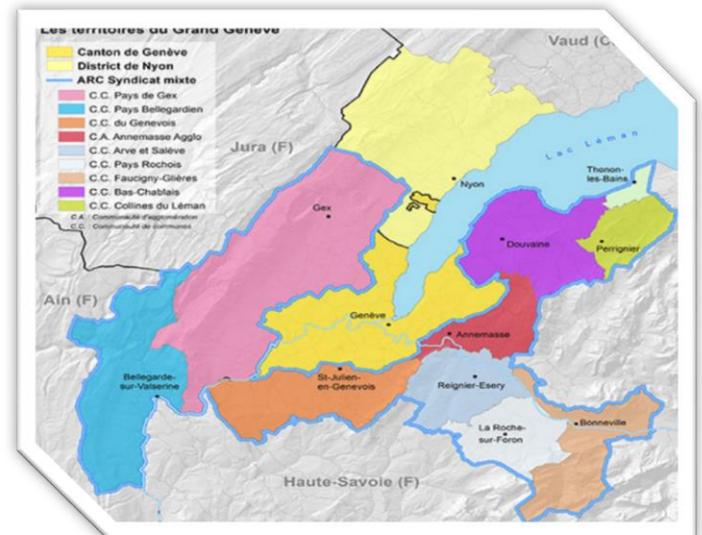
1. UNE STRATEGIE DE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE TERRITORIAL .....	3
Le Pays de Gex doit préserver sa compétitivité .....	3
Une stratégie de développement économique territorial mise en place : le Cercle de l'Innovation.....	3
Le fort impact du CERN dans le Pays de Gex.....	4
Un réseau international d'incubateurs labellisés CERN est en cours de mise en place	4
Un partenariat territorial avec le CERN .....	4
2. PRESENTATION DE L'INCUBATEUR INNOGEX.....	5
A. De la détection à la sélection des porteurs de projet.....	5
Les porteurs de projet potentiels .....	5
Les critères de sélection des projets.....	5
Modalités d'intégration dans l'incubateur .....	6
B. L'accompagnement par l'incubateur .....	7
Un hébergement au sein de la pépinière d'entreprises du Technoparc.....	7
Un suivi personnalisé grâce à une équipe dédiée et polyvalente .....	8
Un accompagnement qui s'adapte à l'état d'avancement des projets .....	9
Une Ingénierie financière .....	9
Un soutien lors de la sortie de l'incubateur .....	10

# 1. UNE STRATEGIE DE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE TERRITORIAL

Le Pays de Gex doit préserver sa compétitivité

Le développement économique du Pays de Gex est fortement lié à l'activité du Grand Genève.

Le territoire doit renforcer son attractivité dans le but d'attirer de nouvelles entreprises notamment en stimulant la création d'entreprises à fort potentiel.



Le territoire du Grand Genève

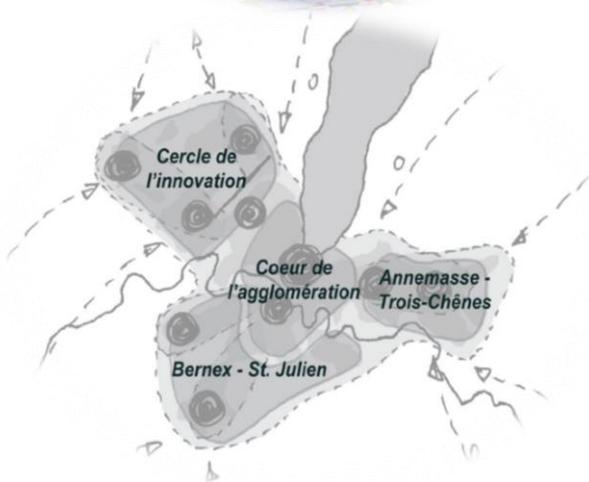
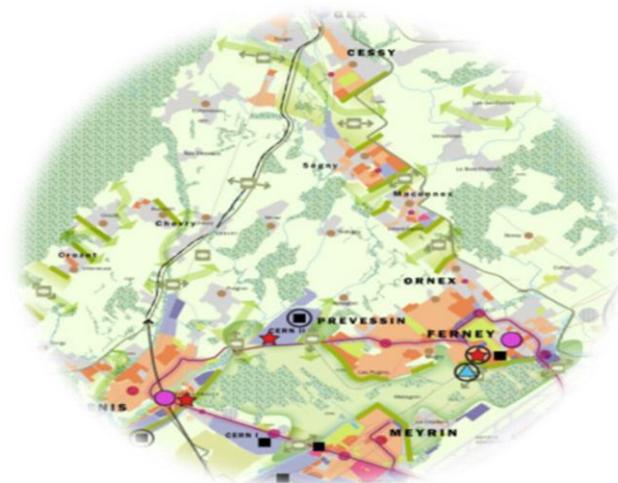
Une stratégie de développement économique territorial mise en place : le Cercle de l'Innovation

Le Cercle de l'innovation s'inscrit dans le projet d'agglomération du Grand Genève, ainsi que dans plusieurs études et partenariats franco-suisses mis en œuvre depuis 1993. D'une superficie totale de 35 km<sup>2</sup>, le territoire transfrontalier du Cercle de l'innovation réunit plusieurs grands équipements économiques de la métropole lémanique, dont le CERN et les organisations internationales, et de nouvelles polarités urbaines.

3 communes du Pays de Gex font partie du territoire du Cercle de l'innovation : Ferney-Voltaire, Prévessin-Moëns et Saint-Genis-Pouilly. Elles totalisent aujourd'hui environ 30 000 habitants.

Le Cercle de l'innovation propose une stratégie économique et une stratégie spatiale avec des polarités reliées par une ligne de bus structurante, puis à terme par un tramway périphérique.

4 axes de développement sont déterminés dont 1 porte sur l'innovation : *favoriser le développement d'entreprises innovantes sur le territoire en s'appuyant sur les équipements structurants notamment le CERN.*



Le territoire du Cercle de l'Innovation

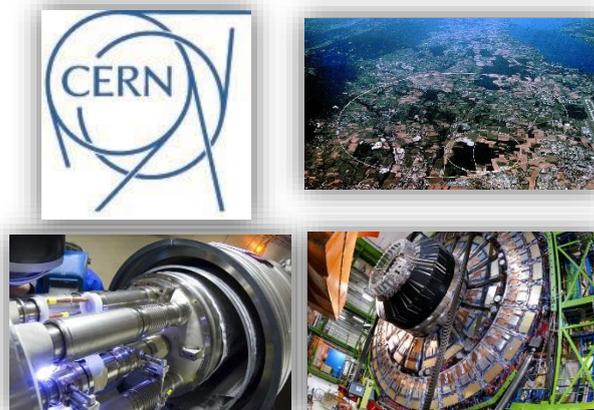
## Le fort impact du CERN dans le Pays de Gex

Le CERN est une organisation intergouvernementale créée par la Convention du 1er juillet 1953.

L'organisation regroupe 21 états membres et emploie plus de 2500 salariés et personnels sous- traitants. Environ 10 000 scientifiques utilisent l'outil scientifique du CERN.

Le CERN est situé géographiquement en Suisse et en France.

Les installations du CERN sont présentes dans 9 communes du Pays de Gex. Le site principal du CERN est implanté sur les communes de Meyrin (Suisse) et Saint-Genis-Pouilly. Le site secondaire du CERN est implanté sur la commune de Prévessin-Moëns.



3 grandes expériences sont installées dans le Pays de Gex dans les communes de Cessy, Ferney-Voltaire, Sergy et Saint-Genis Pouilly comptant plus de 3600 scientifiques.

4 autres communes abritent des installations du CERN : Echenevex, Crozet, Chevry et Versonnex.

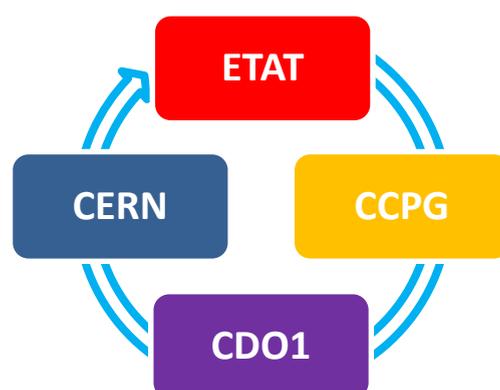
## Un réseau international d'incubateurs labellisés CERN est en cours de mise en place

Actuellement 5 autres sites appartiennent au réseau d'incubateurs du CERN :

- ✓ SFTC CERN Business Incubation Centre (BIC) – (Angleterre, 2012)
- ✓ Nikhef-CERN Business Incubation Centre – (Pays-Bas, 2014)
- ✓ NTNU Business Incubation Centre of CERN Technology – (Norvège, 2014)
- ✓ Austria Business Incubation Centre of CERN Technologies – (Autriche, 2014)
- ✓ Business Incubation Centre of CERN technology of Technopolis Thessaloniki Incubator S.A. – (Grèce, 2014)

## Un partenariat territorial avec le CERN

Compte-tenu des interactions fortes entre le CERN et le territoire, une convention de partenariat quadripartite (CERN/État/CCPG<sup>1</sup>/Conseil départemental de l'Ain) a été signée en 2014, afin de fixer les modalités de collaboration.



<sup>1</sup> Communauté de Communes du Pays de Gex

L'incubateur labellisé CERN « INNOGEX » est la première concrétisation de ce partenariat quadripartite. Il permet à des porteurs de projet en lien avec les technologies développées par le CERN de créer leurs entreprises et de se développer dans le Pays de Gex. Il s'agit d'un moyen pour le territoire et les entreprises de bénéficier de la présence d'un des plus grands laboratoires de physique mondiaux. Pour le CERN, l'incubateur permettra de développer un site d'accueil pour des start-up partenaires à proximité immédiate de celui-ci.

## 2. PRESENTATION DE L'INCUBATEUR INNOGEX

L'incubateur est une structure qui **accueille, de manière optimale, des porteurs de projet** Technologiques durant **les 3 premières années** d'existence du projet.

Plusieurs partenaires s'inscrivent aux côtés de la CCPG dans ce projet : le CERN, le Conseil départemental de l'Ain, l'ADE 01, la Mission économique de l'Ain et la Chambre du Commerce et d'Industrie de l'Ain.

### A. De la détection à la sélection des porteurs de projet

Avant l'entrée dans l'incubateur, les projets devront être identifiés puis sélectionnés par un comité d'agrément.

Les porteurs de projet potentiels

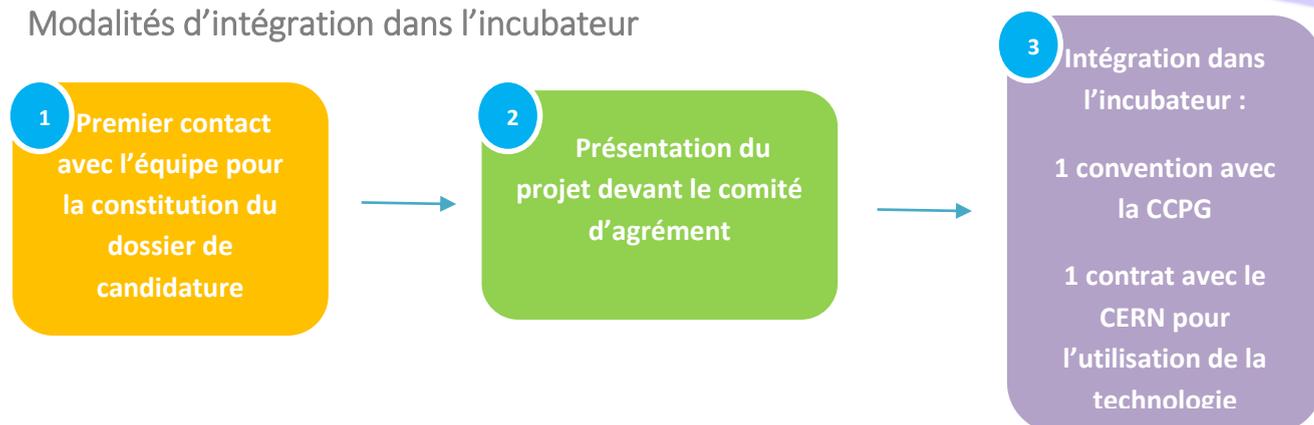
**L'incubateur accueille des porteurs de projet innovants en lien avec l'utilisation d'une technologie issue du CERN. Sous réserve du respect de certaines conditions, les porteurs de projet peuvent être des salariés ou des utilisateurs du CERN.**

Les critères de sélection des projets

La sélection des porteurs de projet s'effectue sur la base des critères suivants :

- Le caractère technologique et innovant (présence d'avantages concurrentiels liés à cette innovation) ;
- Un certain degré de maturité du projet : il doit atteindre le stade de la « preuve du concept » scientifique et technique ;
- L'aspect entrepreneurial : le porteur de projet doit avoir étudié la question de la faisabilité économique (marché, segments...) et financière.

## Modalités d'intégration dans l'incubateur



### 1) Téléchargement du dossier de candidature

Pour intégrer l'incubateur, les porteurs de projet doivent tout d'abord télécharger le dossier de candidature sur le site internet ou le récupérer chez un des partenaires.

Celui-ci permet à l'équipe de l'incubateur d'effectuer une analyse du projet sur tous ses aspects (*équipe projet, projet technologique, projet d'entreprise, perspectives immédiates de développement, analyse du marché, business model, financement du projet*).

L'étape du dossier de candidature implique une première maturité du projet. Afin d'aider à franchir cette 1ère étape, une **aide à la préparation du dossier de candidature** est fournie par l'équipe de l'incubateur aux candidats.

### 2) Sélection des projets par le comité d'agrément

**Les projets qui retiennent l'attention de l'équipe de l'incubateur sont sélectionnés pour être présentés au comité d'agrément.** Ce comité est constitué d'un ou plusieurs représentants de chaque signataire de la convention quadripartite.

En plus, le comité d'agrément peut comprendre un spécialiste en capital investissement, un expert technique et/ou un ou des entrepreneurs désignés par les signataires concernés.

Il est chargé de sélectionner les porteurs de projet qui vont pouvoir intégrer l'incubateur pour une durée maximale de trois ans.

### 3) L'intégration dans l'incubateur

Au moment de l'entrée dans l'incubateur, chaque porteur de projet doit signer les contrats suivants :

- une **convention de partenariat avec la Communauté de Communes du Pays de Gex** définissant les conditions de participation du porteur de projet dans l'incubateur, les modalités d'occupation de l'incubateur ;
- un **contrat de licence** ou tout autre contrat nécessaire **avec le CERN** afin de permettre au porteur de projet d'accéder aux technologies de ce dernier.

## B. L'accompagnement par l'incubateur

L'incubateur labellisé CERN propose, durant 3 années, **un accompagnement complet** à travers quatre aspects : une offre d'hébergement, une équipe dédiée et polyvalente, un service qui s'adapte selon l'état d'avancement des projets ainsi qu'une ingénierie financière.

### Un hébergement au sein de la pépinière d'entreprises du Technoparc

Les porteurs de projet sont accueillis pour une durée de 3 années au sein d'un espace dédié de la pépinière d'entreprises du Technoparc de Saint-Genis Pouilly\*.

En effet, cet équipement est géré par la Communauté de communes du Pays de Gex.

Sa proximité avec le CERN en fait un site privilégié pour l'implantation d'entreprises collaborant avec le CERN. Dans ce cadre, de nombreux prestataires du CERN sont implantés sur le site. Parmi eux : 15 entreprises de maintenance industrielle pour 200 salariés (SPIE, Dalkia, Haendel, Altead industries, GTM, ...) et de nombreuses entreprises de services travaillant avec le CERN.

Quelques entreprises installées dans le Pays de Gex ont été créées par des employés ou chercheurs du CERN et sont installées dans la pépinière d'entreprises ou sur le Technoparc.

#### L'hébergement comprend :

- 1 ou 2 modules de bureau de 15m<sup>2</sup> et/ou 1 atelier de 150m<sup>2</sup>. Les bureaux sont fournis équipés d'un mobilier de bureau ;
- un accès à la fibre optique. Le porteur de projet peut bénéficier d'un abonnement au réseau de fibre optique à tarif bonifié avec le fournisseur d'accès KNET;
- la mise à disposition de salles de réunion ;
- l'accès aux services de la pépinière d'entreprises du Pays de Gex : photocopie, affranchissement, service courrier ...



\* TECHNOPARC - PAYS DE GEX - 50, rue Gustave Eiffel - 01630 SAINT-GENIS-POUILLY

La première année : ces locaux sont loués à titre **gracieux** ;



La deuxième et troisième année : le porteur de projet bénéficie des **tarifs bonifiés** de la pépinière d'entreprises du Pays de Gex.

## Un suivi personnalisé grâce à une équipe dédiée et polyvalente

En plus d'un hébergement, le porteur de projet bénéficie d'un **accompagnement humain** dans tous les domaines stratégiques liés à la création d'une entreprise innovante.

Dans ce cadre, **une équipe, constituée d'interlocuteurs de proximité et d'experts, est mise en place :**

- Un chef de projet coordonnateur sur site

Expert en création d'entreprise, il **accueille** et **guide** les porteurs de projet pour la création d'entreprise : appui aux démarches administratives et juridiques, informations, mobilisation des partenaires; accompagnement quotidien sur place.

Intervenants : ADE01 – CCPG



- Un relai au sein du CERN

Le CERN propose aux porteurs de projet un accès à l'ensemble de ses technologies par l'intermédiaire d'un **contrat de licence ou tout autre contrat nécessaire**, à tarifs préférentiels.

Sous réserve de la disponibilité de ses experts, le CERN fournit aux porteurs de projet jusqu'à quarante heures de **support technique** sur une période de deux ans ainsi que des visites techniques au sein l'organisme.

Intervenant : Groupe transfert de Connaissances



- Un expert en création d'entreprises

Dans le cadre des **aspects entrepreneuriaux** du projet (formalités de création d'entreprises, business plan, prêts d'honneur), le porteur de projet sera accompagné par la plateforme d'initiative locale Bellegarde Pays de Gex Initiative.

Intervenants : Bellegarde – Pays de Gex Initiative - CCI Ain - Conseil départemental de l'Ain



- Un expert en Transfert de technologies / Entrepreneuriat / coaching

De profil scientifique et entrepreneurial, il accompagne de manière individuelle (du projet technologique au projet économique) et assure le **coaching** des porteurs de projet.

Intervenant : une mission sera confiée à un prestataire extérieur

- Un expert en innovation

Cet expert fournit un support aux porteurs de projet sous forme de **rendez-vous personnalisés** sur tous les volets de **l'innovation** (propriété industrielle, financement, marketing de l'innovation, normes et réglementation, veille et sécurisation des données, ingénierie pour les aides à l'innovation, etc...). Connexion aux acteurs clés de Rhône-Alpes et de France (plus de 50 organismes).

Intervenant : Chambre du Commerce et de l'industrie de l'Ain



- Une mise en réseau

Après d'acteurs ou d'experts locaux, et un soutien notamment en ce qui concerne la recherche de partenaires.

Intervenant : Conseil départemental de l'Ain – Mission Économique de l'Ain



Concernant les problématiques de **recrutement**, le service emploi de la CCPG accompagnera les porteurs de projet dans la formalisation des fiches de poste, la diffusion des offres, la veille juridique et administrative et la mise en relation avec les acteurs concernés.

## Un accompagnement qui s'adapte à l'état d'avancement des projets

**Afin d'assurer un service de qualité au sein de l'incubateur, l'accompagnement revêt plusieurs formes :**

- Un **suivi personnalisé** par l'intermédiaire de l'équipe de l'incubateur ;
- Des **réunions thématiques collectives** afin de stimuler une **dynamique d'échanges** entre les porteurs de projet ;
- Une organisation tous les 6 mois de **comités de suivi** des projets dans le but d'évaluer leur état d'avancement et de répondre au mieux à leurs besoins.

## Une Ingénierie financière

La communauté de communes du Pays de Gex a décidé d'octroyer, à chaque porteur de projet qui intègre l'incubateur, une enveloppe financière de 30 000 euros maximum sur trois ans correspondant à la durée de présence maximale au sein de l'incubateur.

Cette aide, sous forme de **crédits de prestation** a pour objectif d'aider à mettre en œuvre les outils qui permettront de préparer et concrétiser le projet de l'entreprise.

Elle couvre ainsi les prestations mentionnées ci-dessous :

- ✓ étude de marché, étude marketing ;
- ✓ prospection et démarche commerciale ;
- ✓ étude de faisabilité technique ;
- ✓ outils de communication nécessaires à la commercialisation du projet ;
- ✓ prestations et matériels techniques spécifiques à la réalisation du projet.

En plus, un fonds de prêt d'honneur dédié à l'innovation est créé pour compléter le financement des projets issus de l'incubateur. Ce fonds est géré par la plateforme d'initiative locale Bellegarde Pays de Gex Initiative.

## Un soutien lors de la sortie de l'incubateur

En phase de sortie de l'incubateur, les entreprises fraîchement créées rencontrent souvent des difficultés liées à un manque d'expérience et à un écart de prix de loyers très important entre la pépinière et le marché.

C'est pourquoi, l'incubateur propose un **dernier accompagnement** sous 2 formes :

- ✓ un diagnostic final réalisé par l'équipe partenariale de l'incubateur, ceci dans le but d'aboutir à des conseils personnalisés et à la formalisation du plan de développement de l'entreprise pour les années suivantes.
- ✓ des conseils d'implantation sur le territoire du Pays de Gex, une recherche immobilière et des propositions de locaux adaptés.

### Contact presse

Communauté de Communes du Pays de Gex

Pôle développement économique, emploi et formation

Tel : 04 50 42 65 00 – Mail : [economie@ccpg.fr](mailto:economie@ccpg.fr)

Site internet : [www.innogex.fr](http://www.innogex.fr)

